

DECISION n° 2023 - 54
Portant sur l'attribution du marché
de nettoyage et entretien des
bâtiments communaux
Lot 1
Société ATMOS BIO
NETTOYAGE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-30 en date du 28 Mai 2020, portant installation du Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021-45 du 21 avril 2021, par laquelle le Maire a reçu délégation de compétences du Conseil Municipal,

Considérant qu'il convient de relancer le marché relatif au nettoyage et à l'entretien des bâtiments communaux, notamment pour les lots 1 (Nettoyage des locaux de l'école élémentaire Philippe-Maupas, des ateliers municipaux, du centre culturel et associatif « Vodanum », de l'école maternelle Philippe-Maupas et de l'ALSH) et 2 (Nettoyage des vitres des bâtiments communaux),

Considérant qu'une consultation a été lancée conformément aux dispositions des articles R. 2123-1 et suivants du Code de la commande publique,

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence publié le 15 mai 2023 dans la Nouvelle République et sur la plateforme dématérialisée pro-marchespublics.com,

Considérant la date limite de remise des offres fixée au 16 juin 2023 à 12 heures,

Considérant que 8 candidats ont remis une offre dans le délai imparti,

Vu le rapport d'analyse,

DECIDE

Article 1 : de confier le lot 1 concernant le nettoyage des locaux de l'école élémentaire Philippe-Maupas, des ateliers municipaux, du centre culturel et associatif « Vodanum », de l'école maternelle Philippe-Maupas et de l'ALSH à la société ATMOS BIO NETTOYAGE dont le siège social se situe 40 rue du Sergent Leclerc, TOURS (37000).

Le montant annuel du marché s'élève à 41 924,75 € HT (quarante et un mille neuf cent vingt-quatre euros et soixante-quinze centimes), soit 50 309,70 € TTC (cinquante mille trois cent neuf euros et soixante-dix centimes).

Le montant de la variante du lot 1 s'élève à 2 089,20 € HT (deux mille quatre-vingt-neuf euros et vingt centimes), soit 2 507,04 € TTC (deux mille cinq cent sept euros et quatre centimes).

Le montant de la prestation supplémentaire éventuelle du lot 1 s'élève à 1 844,00 € HT (mille huit cent quarante-quatre euros), soit 2 212,80 € TTC (deux mille deux cent douze euros et quatre-vingts centimes).

Mairie de Rochecorbon : Place du 8 mai 1945 - 37210 Rochecorbon

Tél. 02 47 52 50 20 // Email : contact@mairie-rochecorbon.fr // Site Internet : www.mairie-rochecorbon.fr

Article 2 : de noter que la durée du marché est de 1 an à compter du 4 septembre 2023, reconductible 2 fois pour une durée d'un an, soit une durée totale du marché ne pouvant excéder 3 ans.

Article 3 : de signer le marché correspondant et toute pièce relative à cette opération.

Article 4 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet d'Indre et Loire,
- Monsieur le Directeur de la société ATMOS BIO NETTOYAGE,

Il sera rendu compte au Conseil Municipal à sa prochaine séance de la présente décision.

Fait à Rochecorbon, le 26/08/2023

Le Maire
Emmanuel. DUMENIL

